



Ville de
Saint-Tropez

Compte rendu du Conseil municipal

Le 28 juin 2013

SEANCE DU 27 JUIN 2013

L'an deux mille treize et le jeudi 27 juin à 17 h, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le vendredi 21 juin 2013

Présents :

M. TUVÉRI, Maire,

M. BERARD, Mme SIRI, M. RESTUITO, M. GIRAUD, Mme CHAIX, Mme ANSEMI, Adjoints,

Mme CASSAGNE, M. PREVOST-ALLARD, Mme GIBERT, M. PETIT, M. GUIBOURG, Mme ISNARD, M. HAUTEFEUILLE, Mme BROCARD, Mme PAPAZIAN, Mme VIGNA, M. MEDE, Mme GUERIN, M. CHAUVIN, M. PEPINO, Mme BARASC, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. BOUMENDIL à M. TUVÉRI

Mme SERDJENIAN à M. BERARD

Mme SERRA à Mme ANSEMI

Mme FAYARD à Mme PAPAZIAN

Mme COURCHET à M. PEPINO

Absents :

M. PERRAULT

M. CARBONEL

Madame Cécile CHAIX est désignée
Secrétaire de séance

2013 / 121

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'UNANIMITE.

Nota : Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

« Prise en charge des prestations de nettoyage des halles et marchés, des PAV et des abris cache containers par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, dans la continuité de son marché public communautaire des prestations de collecte et traitement de déchets ».

Les membres du conseil municipal adoptent cette proposition à l'unanimité.

2013 / 122

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 21 mai 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal de la séance du 21 mai 2013.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2013 est adopté à l'UNANIMITE.

2013 / 123

Information des décisions municipales prises par délégation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Oui les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du Conseil Municipal 2011/144 du 30 juin 2011 et 2012/183 du 25 juillet 2012,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

Nota : arrivée de M. Perrault à 17 h 30

2013 / 124

Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal,

Vus :

- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-19 ;
- Le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, dont l'article L.123-14, et ses articles R.123-1 et suivants, dont l'article R.123-23 ;
- La délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2010 prescrivant la mise en révision du POS et l'élaboration du PLU ;
- La délibération du conseil municipal du 25 novembre 2010 débattant sur le projet de PADD, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme ;
- La délibération du Conseil Municipal du 12 janvier 2012 arrêtant le projet de PLU et tirant simultanément le bilan de la concertation publique conformément à l'article 300-2 III du Code de l'Urbanisme ;
- Les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées au titre de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

- Les avis de l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement au titre des articles L121-12 et R121-15 du Code de l'Urbanisme en date des 16 mai 2012 et du 8 mars 2013 ;
- L'avis de la commission départementale de la nature des paysages et des sites conformément à l'article L146-6 du code de l'urbanisme ;
- L'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles, conformément à l'article L123-6 du code l'urbanisme ;
- L'arrêté du maire N°848/2012 en date du 11 juin 2012 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal ;
- L'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur dans son rapport d'Enquête Publique remis en date du 14 septembre 2012, ses réserves et recommandations ;
- L'arrêté du maire N°158/2013 en date du 06 février 2013 soumettant à enquête publique complémentaire le projet de PLU arrêté par le conseil municipal ;
- L'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur dans son rapport d'Enquête Publique Complémentaire en date du 08 avril 2013 et ses recommandations.

Considérant que :

- Le PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;
- Le Conseil Municipal, à la suite de l'exposé de Monsieur le Maire, dispose des informations nécessaires à la compréhension des objectifs, des dispositions et des incidences du PLU,
- Le dossier du PLU comprenant le Rapport de Présentation, le PADD, le Règlement, les documents graphiques, la liste des Emplacements Réservés et les Annexes, a été mis en forme.

Il est précisé que :

- La présente délibération sera notifiée conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, notamment l'article L123-12 à :
 - Monsieur le Préfet du Var,
 - M. le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 - Monsieur le Président du Conseil Général du Var,
 - M. le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers,
 - Monsieur le Président de la Chambre de l'Agriculture,
 - Monsieur le Président de la Section Régionale de la Conchyliculture,
 - Messieurs les Maires des communes voisines (Gassin et Ramatuelle),
 - L'INAO,
 - Le CRPF,
 - Le Conseil supérieur du notariat,
 - la chambre départementale des notaires.
- Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal départemental d'annonces légales.
- Elle fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.
- La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.
- Le PLU, conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Tropez.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

VOTE : 22 pour
 6 contre (Mmes Fayard, Papazian, M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin,
Mme Barasc)

Nota : Mme Cassagne quitte la séance du conseil municipal à 19h et donne
procuration à Mme Siri

2013 / 125

Pôle enfance Saint Roch. Autorisation de signature du permis de construire modificatif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents afférents au permis de construire modificatif relatif aux travaux de construction du Pôle Enfance.

VOTE : 24 pour
 4 abstentions (M. Mède, Mme Guérin, M. Chauvin, Mme Barasc)

2013 / 126

Présentation du bilan et du compte de résultat de la Sem Saint-Tropez Tourisme de l'exercice 2012.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu le conseil d'administration de la Sem Saint-Tropez Tourisme en date du 4 mai 2013,
Vu les rapports du Commissaire aux comptes,
Vu l'assemblée générale en date du 12 juin 2013,
Après communication en commission des finances le 19 juin 2013,

PREND ACTE de la présentation qui lui a été faite du rapport d'activités et du bilan de la Sem Saint-Tropez Tourisme au titre de l'exercice 2012.

2013 / 127

Lecture du rapport d'activités et du bilan de la Semagest de l'exercice 2012.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la lecture qui lui a été faite des bilans de la Semagest au titre de l'exercice 2012, ainsi que des comptes de résultat établis par cet organisme au titre de la même année.

2013 / 128

Lecture du rapport d'activités et du compte administratif du SIVAAD. Exercice 2012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »
du 19 juin 2013 ;

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport d'activités et du compte administratif 2012 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers.

2013 / 129

Budget principal de la Commune. Décision modificative n° 2 : ouvertures, fermetures et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2013.

Il est proposé d'effectuer un certain nombre de modifications des crédits budgétaires pour l'exercice 2013 en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune, comme détaillées ci-dessous :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Ouvertures de crédits

Il est proposé d'ouvrir des crédits en recettes et dépenses de fonctionnement :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
74-01-7473-002	Subvention Conseil général : inondations 2011	55 459 €	
75-01-751-036	Redevance marque Saint-Tropez (complément)	110 000 €	
77-01-7788-002	SITA SUD : remboursement trop payé sur factures	190 000 €	
78-01-7865-002	Reprise/provisions pour emprunts à taux structurés	150 000 €	
011-0201-6226-036	Honoraires avocat : emprunt Helvetix		150 000 €
011-4143-60632-035	Fourniture matériel électrique : CNEM		3 000 €
011-0201-6188-01	Fourniture plaque des Maires : hall entrée mairie		4 500 €
011-0222-614-036	Frais copropriété : gendarmerie		15 100 €
011-0201-6226-036	Honoraires consultants agréés		10 000 €
011-01-6227-036	Frais contentieux marque Saint-Tropez		5 000 €
011-0222-6132-036	Location gendarmerie (actualisation)		8 000 €
011-8221-6282-013	Frais de gardiennage : sécurité juillet et août		20 000 €
011-421-61522-010	Entretien bâtiment la Bergerie		5 000 €
011-251-6188-038	Pôle enfance : élaboration dossier sanitaire p/unité centrale de production		15 000 €
011-641-6068-038	Acquisition petit matériel pôle enfance		5 000 €
65-01-651-036	Reversement p/redevance marque Saint-Tropez		35 000 €
67-01-673-002	Annulation titres de recette		8 000 €
67-0207-673-028	Réduction titres de recette : location salles Despas et L. Blanc		2 000 €
011-4141-6188-010	Tennis municipaux panneaux information		8 000 €
011-832-611-007	Entretien du littoral		18 000 €
022-01-022-002	Dépenses imprévues		91 859 €
023-01-023-002	Virement à la section d'investissement		102 000 €
	Total	505 459 €	505 459 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Ouvertures de crédits :

Il est proposé d'ouvrir les crédits suivants en recettes et dépenses d'investissement :

Nomenclature	Libellé	Ouvertures de crédits recettes	Ouvertures de crédits dépenses
041-3221-10251-023-R2	Don 2 œuvres Pégurier de M. Monier au Musée de l'Annonciade « <i>chantier au coucher de soleil</i> » « <i>procession de la Fête Dieu</i> »	2 000 € 15 000 €	
041-3222-10251-020-R2	Divers dons de Mme Uven au Musée d'histoire maritime de la Citadelle	870 €	
041-3222-10251-020-R2	Don maquette de M. Fouéré au musée d'histoire maritime de la Citadelle	1 500 €	

041-3225-10251-020-R2	Don de m. Bornens de 8 boutons grenade gendarmerie au musée de la Gendarmerie	20 €	
041-3225-10251-020-R2	Don de M. Sopena de 6 photos films saga gendarmes au musée de la Gendarmerie	60 €	
041-3221-2161-023-D2	Don 2 œuvres Pégurier de M. Monier au Musée de l'Annonciade « <i>Chantier au coucher de soleil</i> » « <i>Procession de la Fête Dieu</i> »		2 000 € 15 000 €
041-3222-2168-020-D2	Divers dons de Mme Yven au musée d'histoire maritime de la Citadelle		420 €
041-3222-2161-020	Don 2 tableaux de Mme Yven au musée d'histoire maritime de la Citadelle		450 €
041-3222-2168-020-D2	Don maquette de M. Fouéré au musée d'histoire maritime de la Citadelle		1 500 €
041-3225-2168-020-D2	Don de M. Bornens de 8 boutons grenade gendarmerie au musée de la Gendarmerie		20 €
041-3225-2168-020-D2	Don de M. Sopena de 6 photos films saga gendarmes au musée de la Gendarmerie		60 €
041-4221-238-007-R2	Remboursement avance forfaitaire travaux construction pôle enfance	188 000 €	
041-3243-238-007-R2	Remboursement avance forfaitaire travaux Chapelle Couvent	42 000 €	
041-8221-238-007-R2	Remboursement avance forfaitaire travaux vieille ville	66 000 €	
13-314-1328-020-1005	Part. équipement personnes handicapées Cinéma Star	6 000 €	
23-8221-2315-007-1018	Subv. ERDF : participation enfouissement réseau av. Pelletier	86 000 €	
13-8221-1322-002-1136	Subv. Conseil régional travaux réhab. vieille ville. 3 ^{ème} tranch	81 000 €	
021-01-021-002	Virement de la section de fonctionnement	102 000 €	
041-4221-2313-007-D2	Versement avance forfait. travaux construction pôle enfance		188 000 €
041-3243-2313-007-D2	Versement avance forfaitaire travaux Chapelle du Couvent		42 000 €
041-8221-2315-007-D2	Versement avance forfaitaire travaux vieille ville		66 000 €
21-8223-2188-013-1017	Acquisition vitrines : caisses parking		8 000 €
21-112-2188-012-1002	Achat gilets pare palles		2 000 €
21-6122-2188-007-1062	Acquisition défibrillateur maison de retraite		2 000 €
21-8221-2188-007-1018	Acquisition matériel voirie (poubelles)		100 000 €
23-0201-2313-007-1110	Aménagement bâtiment rue Gambetta		15 000 €
23-0201-2313-007-1056	Réhabilitation immeuble place du XV ^{ème} Corps		3 000 €
23-720-2313-007-1158	Réhabilitation logements DCNS		50 000 €
23-8221-2315-007-1018	Grosses réparations voies et réseaux		25 000 €
23-2122-2318-007-1044	Réhabilitation école des Lauriers		5 000 €
23-411-2318-007-1024	Aménagement complexe sportif		12 000 €
23-8227-2318-007-1017	Pose portail automatique Parc Allard		10 000 €
23-4145-2318-007-1104	Aménagement Baie des Canebiers		18 000 €
23-8223-2318-007-1017	Extension par nouveau port		25 000 €
Total		590 450 €	590 450 €

B. Virements de crédits :

Par ailleurs, il est proposé d'effectuer des virements de crédits internes à des opérations en vue de la réhabilitation de la Chapelle du Couvent, de la vieille ville et du Musée de la Citadelle, comme suit :

Nomenclature	Libellé	Fermetures de crédits	Ouvertures de crédits
23-3243-2313-007-1072	Réhabilitation Chapelle du Couvent	- 42 000 €	
23-3243-238-007-1072	Avance forfaitaire réhabilitation Chapelle du Couvent		42 000 €
23-8221-2315-007-1136	Réhabilitation vieille ville	- 66 000 €	
23-8221-238-007-1136	Avance forfaitaire réhabilitation vieille ville		66 000 €
23-3224-2313-007-1030	Création musée naval	- 16 000 €	
23-3222-2313-007-1030	Réhabilitation musée de la Citadelle	- 140 000 €	
23-3222-2318-007-1030	Réfection espace scénique + aménagement chemin piétons Citadelle		156 000 €
Total		- 264 000 €	+ 264 000 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »
du 19 juin 2013,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermetures et virements de crédits
en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune au
titre de l'exercice 2013, comme détaillées ci-dessus.

2013 / 130

Fixation du tarif de délivrance d'une télécommande au parc de stationnement Allard.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »
en date du 19 juin 2013,

1. PRECISE qu'une télécommande sera délivrée gratuitement à chacun des voituriers ou loueurs ;
2. FIXE à 83,61 € HT, soit 100 € TTC le tarif de délivrance d'une télécommande supplémentaire au parc de stationnement Allard pour les loueurs et voituriers ayant conclu une convention d'occupation avec la ville ;
3. RAPPELLE que la recette sera encaissée au chapitre 73, fonction 8227, article 7337, service gestionnaire 013 de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 131

Exposition temporaire été 2013 au Musée de l'Annonciade. Demande d'aide financière auprès du Conseil général.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE l'organisation de l'exposition temporaire de l'Annonciade, musée de Saint-Tropez pour l'été 2013 ;
2. APPROUVE le montant estimatif dû à cette exposition arrêté à la somme de 179 765,89 € HT soit 215 000,00 € TTC ;
3. SOLLICITE l'aide financière auprès du Conseil Général à hauteur de 10 000 €.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 132

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez. Composition de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la Communauté de Communes à 41 ;

CONFIRME la répartition entre les communes membres comme fixée dans l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 133

Contrat AO 11 001 - Installation, location et maintenance de 10 sanitaires publics automatisés. Avenant n° 3.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces relatives à cet avenant ;

DIT QUE cet avenant n'a aucune incidence financière et que les autres clauses et conditions du marché restent inchangées.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 134

Convention d'accueil de chantier de bénévoles. Travaux de restauration du rempart extérieur de la Citadelle.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance de la convention d'accueil de chantier de bénévoles avec l'APARE, en vue de la restauration du rempart extérieur de la Citadelle qui lui est soumise et après en avoir délibéré,

1. APPROUVE les clauses et les conditions de la convention entre la Commune et l'APARE, représentée par son Président, M. Mario MORETTI, en vue de la restauration du rempart extérieur de la Citadelle.

2. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : *Unanimité*

Nota : M. Pépino quitte la séance du conseil municipal à 19 h 45

2013 / 135

Contrat R 13 031 - Marché complémentaire au contrat R 10 070. Scénographie pour le musée d'histoire maritime de la Citadelle.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie en date du 13 juin 2013,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 19 juin 2013

1. PREND ACTE DE L'ATTRIBUTION du marché complémentaire de scénographie du Musée d'histoire maritime du donjon de la Citadelle pour un montant de 40 000 € HT à l'agence de scénographie « Le Conte et Noirot »,

2. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer le marché et toutes pièces à intervenir, y compris les décisions relatives à son exécution et les éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

3. DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget principal de la Commune, chapitre 007, fonction 3222, article 2318.

VOTE : *24 pour*
 2 abstentions (Mme Guérin, M. Chauvin)

2013 / 136

Convention quinquennale 2013/2017 et avenant pour l'édition 2013, avec la Société Nautique de Saint-Tropez, le Yacht Club Italiano et la société Rolex France pour l'organisation de la manifestation « Giraglia Rolex Cup ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L 2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement de la manifestation « GIRAGLIA ROLEX CUP »

Pour les éditions de 2013 à 2017 et plus particulièrement pour l'édition à venir du 15 juin au 19 juin 2013 à Saint-Tropez.

Après avoir pris connaissance des rôles et obligations de chacun,

APPROUVE les termes de la convention quinquennale et de l'avenant pour l'édition 2013 à intervenir entre la Commune, la Société nautique de Saint-Tropez, le Yacht Club Italiano et la Société Rolex France,

PRECISE que 20 places de stationnement au parc du nouveau port seront délivrées à titre gratuit aux organisateurs pour la durée de l'évènement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document y afférant.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 137

Convention avec le Polo Club de Saint-Tropez/Haras de Gassin pour l'organisation de la « parade polo 2013 ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et le polo Club de Saint-Tropez - Haras de Gassin pour l'organisation de la parade polo 2013 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 138

Convention avec la société MSR Organisation pour l'organisation du « Fight night Saint-Tropez ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et la SARL MSR Organisation pour l'organisation de la manifestation « Fight Night Saint-Tropez » ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 139

Convention avec la société Sforman pour l'organisation du « Salon des Antiquaires 2013 ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention qui lui est soumis et après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et la SARL SFORMAN pour l'organisation du « Salon des Antiquaires 2013 » ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

VOTE : *Unanimité*

2013 / 140

Prise en charge des prestations de nettoyage des halles et marchés, des PAV et des abris cache containers par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, dans la continuité de son marché public communautaire des prestations de collecte et traitement de déchets.

Le Conseil municipal :

1. APPROUVE le principe de la prise en charge du nettoyage des halles et marché forains ainsi que des Points d'Apport Volontaires (PAV) et des abris/cache containers de la ville de Saint-Tropez par la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez ;

2. AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez à intégrer la prestation « nettoyage des halles et marchés ainsi que des points d'apport volontaires et des abris/cache containers » dans la consultation en cours relative à la gestion des déchets ;

3. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez et la ville de Saint-Tropez.

VOTE : *Unanimité*

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI